Travaux au bourg du 10 octobre au 10 novembre

Des travaux de restructuration HTA auront lieu du 10 octobre au 10 novembre au bourg de Saint-Nic pour la société ENEDIS. Pendant cette période, de 8h30 à 17h du lundi au vendredi inclus, la circulation et le stationnement seront INTERDITS, sauf riverains cars scolaires et tous véhicules de secours ou de service public, sur les rues suivantes :
- Rue de l'église : du n° 1 au n° 10
- Rue de Saint-Jean : du n° 2 au n° 6
- Rue du Ménez-Hom : du n° 1 au panneau de fin d'agglomération.

Les déviations seront mises en place comme suit :

De Pentrez vers le bourg NORD (école notamment) :
- VC 7 (Rue du Leuré)
- Carrefour de Pors Ar Born
- VC 5
- VC 22 (Route de Penhoat Ty Naou)
- RD 63

De la RD 887 pour le Bourg NORD :
- VC 1 (Vieille route du Ménez-Hom / Kerdamoy)
- VC 9 (Route de Quillien / Kerscouarnec)
- VC 11 (Route du Cosquer) RD63

De la RD 887 vers Pentrez :
- RD 108
- CR de la RD 63 à la RD 108 (Route de Ker Mogador sur Plomodiern) => RD 63
- 5 RD 108 (Route de Pentrez)

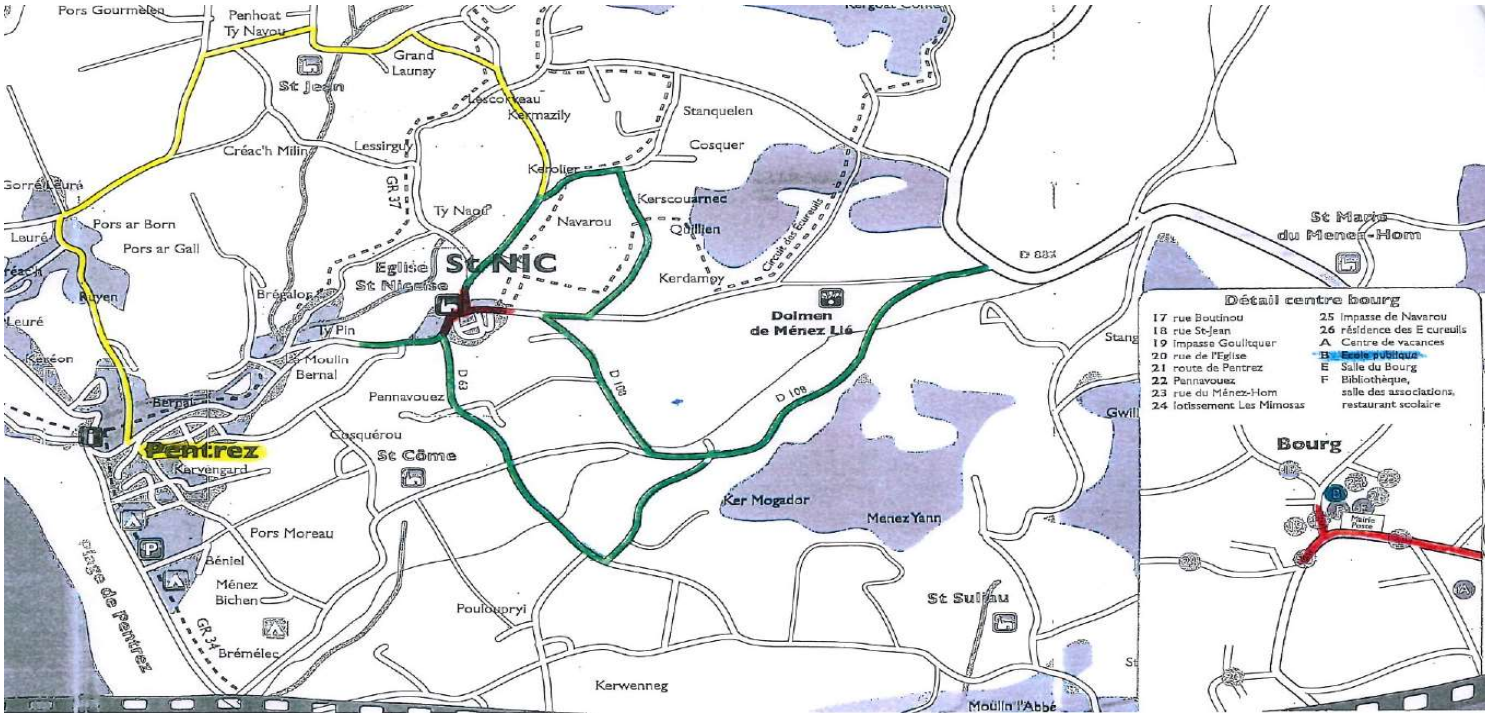

Coup de cœur de la bibliothèque

Glen Affric de Karine GIEBEL
Léonard c'est un sourire d'enfant, un regard d'innocent et un cœur de géant ; voilà comment son amie Vicky parle du héros de ce magnifique roman où se côtoient le pire (la prison) et le meilleur (l'Amour et l'Amitié).
A lire absolument…

Pays de Brest
PÔLE MÉTROPOLITAIN

AVIS DE MISE À DISPOSITION DU PUBLIC

DU DOSSIER DE MODIFICATION SIMPLIFIÉE N°1 DU SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE CHÂTEAULIN ET DU PORZAY

Le Président du Pôle métropolitain du Pays de Brest a engagé une procédure de modification simplifiée du Schéma de Cohérence Territoriale de la communauté de communes du Pays de Châteaulin et du Porzay en vue de prendre en compte le volet « littoral » de la loi ELAN.

Par délibération en date du 15 décembre 2021, le conseil du Pôle métropolitain du Pays de Brest a approuvé les modalités de mise à disposition du public du dossier de modification simplifiée n°1 du SCoT de la communauté de communes du Pays de Châteaulin et du Porzay. Les modalités sont les suivantes :

Mise à disposition du projet de modification, de l'exposé des motifs et, le cas échéant, des avis émis par les Personnes Publiques Associées, la MRAe et la commission départementale de la nature, des paysages et des sites pendant un mois, **du 03/10/2022 au 04/11/2022** :

- en version papier aux sièges du Pôle métropolitain du Pays de Brest et de la communauté de communes de Pleyben-Châteaulin-Porzay :
  - Pôle métropolitain du Pays de Brest, 18, rue Jean Jaurès - BREST
    Du lundi au vendredi : de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h30 (17h00 le vendredi)
  - Communauté de communes de Pleyben-Châteaulin-Porzay - ZA Stang ar Garront - Rue Camille Danguillaume - CHATEAULIN
    Du lundi au vendredi : de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30 (17h00 le vendredi).
- sur les sites internet du Pôle métropolitain du Pays de Brest et de la communauté de communes de Pleyben-Châteaulin-Porzay.

Les remarques et observations pourront être transmises pendant cette période :

- dans les registres papier mis à disposition aux sièges du Pôle métropolitain et de la communauté de communes de Pleyben-Châteaulin-Porzay,
- par courrier adressé au Pôle métropolitain du Pays de Brest (18, rue Jean Jaurès – BP 61321 -29213 BREST Cedex 1) avec la mention « modification simplifiée du SCoT de la communauté de communes du Pays de Châteaulin et du Porzay»,
- par mail (contact@pays-de-brest.fr) avec la mention « modification simplifiée du SCoT de la communauté de communes du Pays de Châteaulin et du Porzay».

Une réunion publique aura lieu le lundi 10 octobre 2022 à 18h30 à Saint-Nic, salle communale de Pentrez.

À l'issue de la mise à disposition au public, le Président en présentera le bilan devant le conseil du Pôle métropolitain. Celui-ci délibérera et adoptera le projet éventuellement modifié pour tenir compte des avis et des observations du public par délibération motivée.

PRÉFET
DU FINISTÈRE
Liberté
Égalité
Fraternité

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

ÉTABLISSEMENT DE SERVITUDES RADIOÉLECTRIQUES CONTRE LES PERTURBATIONS ÉLECTROMAGNÉTIQUES ET LES OBSTACLES RELATIFS À PLUSIEURS CENTRES RADIOÉLECTRIQUES ET FAISCEAUX HERTZIENS

Communes de Argol, Arzano, Bannalec, Bodilis, Bohars, Brest, Briec, Carantec, Cast, Cloître-Saint-Thégonnec (Le), Combrit, Concarneau, Coray, Dirinon, Edern, Elliant, Ergué-Gabéric, Feuillée (La), Folgoët (Le), Forest Landerneau (La), Forêt-Fouesnant (La), Fouesnant, Gouesnou, Guengat, Guilers, Guilvinec, Guipavas, Hanvec, Hanvic, Irvillac, Kernoués, Lampaul-Guimiliau, Landerneau, Landévennec, Landivisiau, Landrévarzec, Landudal, Langolen, Lanhouarneau, Lesneven, Locmélar, Locquénolé, Locronan, Loctudy, Lopérec, Martyre (La), Mespaul, Morlaix, Pencran, Plobannalec-Lesconil, Ploéven, Plogonnec, Plomeur, Plomodiern, Plonéis, Plonéour-Lanvern, Plonévez-Porzay, Ploudaniel, Plouédern, Plouégat-Guérand, Plouénan, Plougar, Plougastel-Daoulas, Plougonven, Plougoulm, Plougourvest, Plouider, Plouigneau, Plounéour-Menez, Plounéventer, Plounévez-Lochrist, Plourin-Lès-Morlaix, Plouvorn, Plouzané, Plouzévédé, Pluguffan, Pont-L'Abbé, Quéménéven, Quimper, Rédené, Roche-Maurice (La), Rosporden, Saint-Eloy, Saint-Evarzec, Saint-Martin-Des-Champs, Saint-Nic, Saint-Pol-De-Léon, Saint-Renan, Saint-Rivoal, Saint-Servais, Saint-Urbain, Saint-Vougay, Saint-Yvi, Scaër, Sizun, Taulé, Telgruc-Sur-Mer, Tourch, Treffiagat, Tréflaouénan, Trégarantec, Trégourez, Tréhou (Le), Trémaouézan, Tréméoc, Trézilidé.

Par arrêté préfectoral du 23 septembre 2022, une enquête publique d'une durée de 16 jours **se déroulera du lundi 10 octobre 2022 à 9h00 au mardi 25 octobre 2022 à 17h00,** à la mairie de Quimper, commune siège de l'enquête et sur l'ensemble des communes concernées sur le projet d'établissement de servitudes radioélectriques contre les perturbations électromagnétiques et les obstacles relatifs à plusieurs centres radioélectriques et faisceaux hertziens sur 106 communes du Finistère.

Le commissaire enquêteur est M. Jean-Jacques LE GOFF, Colonel de Gendarmerie à la retraite ; en cas d'empêchement, un commissaire enquêteur pourra être nommé après interruption de l'enquête.

Le commissaire enquêteur recevra les observations du public aux dates et lieux suivants :

- lundi 10 octobre 2022 de 9h à 12h à l'hôtel de ville de Brest
- samedi 15 octobre 2022 de 9h à 12h à la mairie de Châteaulin
- mercredi 19 octobre 2022 de 14h à 17h à l'hôtel de ville de Morlaix
- mardi 25 octobre 2022 de 14h à 17h à l'hôtel de ville de Quimper

Pendant la durée de l'enquête publique, le public pourra consigner ses observations et propositions directement sur le registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur à l'hôtel de ville de Brest, de Quimper, de Morlaix et à la mairie de Châteaulin. Les observations et propositions écrites sur ce projet peuvent également être adressées par voie postale à l'adresse suivante : Mairie de Quimper, Hôtel de Ville, 44 place Saint-Corentin 29107 Quimper Cedex, à l'attention du commissaire enquêteur. Les observations et propositions déposées lors des permanences du commissaire enquêteur ou adressées par voie postale sont annexées au registre d'enquête tenu à disposition au siège de l'enquête.

Le public pourra également formuler ses observations et propositions par courriel transmis au commissaire enquêteur à l'adresse électronique suivante : pref-consultation@finistere.gouv.fr

Le dossier d'enquête publique comprend une notice d'information et un plan de servitude radioélectrique pour chaque commune.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public, dans les mairies concernées et à la préfecture du Finistère.

Au terme de la procédure, le Ministre de l'intérieur est l'autorité compétente pour établir les servitudes susvisées par arrêté ministériel. En cas d'avis défavorable du commissaire enquêteur, un décret en Conseil d'État sera pris.

Informations paroissiales

- Samedi 8, 18h à Locronan
- Dimanche 9, 9h30 à Saint-Nic
- Dimanche 16, 11h à Plonévez-Porzay
- Samedi 22, 18h à Ploéven
- Dimanche 23, 9h30 à Cast
- Dimanche 30, 11h00 à Sainte-Anne
- Tous les dimanches, 11h00 à Châteaulin

La marine recrute

Le CIRFA MARINE BREST (Centre d'Information et de Recrutement des Forces Armées) organise le samedi 08 octobre 2022 de 10h00 à 16h00 à l'espace COATIGRAC'H de CHATEAULIN un forum dans le but de présenter ses offres d'emploi en recrutement local aux jeunes de 17 à 30 ans du département. En effet, la Marine Nationale propose aux jeunes de 17 à 30 ans des contrats de deux à quatre ans sur une base militaire proche de leur domicile familial. En presqu'île de Crozon, les bases de l'Ile Longue, de l'Ecole navale et de Lanvéoc-Poulmic ainsi que les sémaphores offrent des dizaines d'emploi de ce type Ils sont ainsi assurés de rester dans leur région pendant toute la durée de leur premier contrat et de choisir leur métier parmi les spécialités offertes : marin-pompier, chargé de maintenance aéronautique, assistant administratif ou informatique et réseaux, guetteur sémaphorique, technicien de laboratoire…
Les conseillers en recrutement du CIRFA BREST, les marins des forces basés à l'Ile Longue, l'Ecole Navale, la BAN Lanvéoc et les guetteurs sémaphoriques de la FOSIT BREST pourront répondre à toutes vos questions.

Permanences d'accompagnement numérique le 20 octobre

Aline Quéré, conseillère numérique à France Services, sera présente le 20 octobre après-midi à la salle des associations (à côté de la bibliothèque). L'accompagnement individuel s'adresse en priorité aux habitants qui souhaitent bénéficier d'une aide ponctuelle dans l'usage du numérique. Les personnes seront accompagnées dans l'utilisation de leur boite mail, de leurs appareils (ordinateur, smartphone ou tablette) mais également pour la création d'un compte personnel sur un site (Pôle Emploi, Caf ou Ameli …..). L'accompagnement individuel dure 40 minutes. Les personnes qui le souhaitent peuvent apporter leur propre équipement ou utiliser celui qui sera proposé.

Recette : Tarte aux oignons

Ingrédients :
1 pâte à tarte feuilletée toute prête – environ 800g d'oignons- 3 œufs entiers - 3 grandes cuillerées de crème fraîche (de préférence épaisse)
50 g de beurre – 2 à 3 feuilles de laurier.
Préchauffer le four th.6/7 ou 180/210 de 10 à 15mn. Pendant ce temps, éplucher les oignons, les couper en tranches fines. Les faire revenir à feu doux. Avec les feuilles de laurier dans une grande casserole avec le beurre fondu et les laisser cuire en remuant de temps en temps si nécessaire - environ 30 à 45mn (Astuce : mettre un papier sulfurisé sur le dessus de la casserole en le coinçant avec le couvercle). A la fin du temps de cuisson, les égoutter. Dans un bol, battre les œufs puis y ajouter la crème au fur et à mesure en mélangeant bien. Saler, poivrer. Étaler la pâte dans le moule à manqué (diamètre 28cm) en soudant les rebords hauts (Astuce : verser un peu du mélange œufs-crème pour « tapisser » le fond du moule). Puis verser les oignons bien égouttés et les étaler sur la pâte. Verser le mélange œuf-crème sur les oignons. Mettre au four th.6/7 ou 180/210 environ 30 à 45mn, vérifier la cuisson de temps en temps jusqu'à ce que le dessus soit bien doré.

Journée citoyenne : nettoyage du cimetière

Vendredi 21 et samedi 22 octobre de 10H à 12H

Heures d'ouverture
La mairie
Du lundi au vendredi : 9h-12h
Il est demandé à la population de ne venir en mairie que si cela est strictement nécessaire et de privilégier les contacts par téléphone ou courriel

L'agence postale
9h15 – 11h40 du Lundi au Samedi
Lever de boîte : 12h du lundi au Samedi